

## **COMITE DES ALPES**

### **CHARTRE DE BONNE CONDUITE saison 2017 – 2018**

*Dans un souci de pérennisation et afin de lutter contre les dérives toujours possibles relatives au jeu dur, le Comité des Alpes impose la « Charte de bonne conduite » aux clubs invités à participer au championnat de Séries*

1. Le règlement appliqué au championnat de Séries est le règlement en vigueur de la F.F.R.

2. Le respect de l'ensemble des différents acteurs dans un esprit convivial :  
Chaque club invité s'engage aux devoirs de bonne hospitalité et de civisme vis à vis des arbitres, des délégués et/ou directeurs de match, des équipes adverses et des spectateurs, dans la tradition du rugby

3. Sanctions disciplinaires concernant les joueurs (Equipes 1 et Réserves) :  
Toute personne inscrite sur la feuille de match verra sa sanction disciplinaire et financière fixée selon le tableau défini par la Commission de Discipline des Alpes et de la F.F.R.

#### **4. Sanctions générales encourues par les clubs – Equipes I**

- à partir du **4° carton « rouge direct »** : En supplément des amendes liées aux cartons rouges les clubs recevront un blâme assorti d'une sanction financière de 150€
- à partir du **6° carton « rouge direct » (57 semaines de suspension)**, le club ne sera pas présenté aux phases finales du Championnat de France, ni à celles du Comité
- à partir du **10° carton « rouge direct » (86 semaines de suspension)**, le club sera automatiquement rétrogradé d'une division la saison suivante

#### **5. Sanctions générales encourues par les clubs – Cumuls Equipes I et Réserves**

- à partir de **10 cartons « rouge direct » (ou 86 semaines de suspension)**, le club ne sera pas présenté aux phases finales du championnat de France, ni à celles du comité
- à partir de **12 cartons « rouge direct » (115 semaines de suspension)**, le club sera automatiquement rétrogradé d'une division la saison suivante

#### **Rappel**

- tous les « jours punis » sont comptabilisés
- Il est précisé que toutes sanctions égales à 36 semaines concernant un joueur ou un dirigeant inscrit sur la feuille de match sera comptabilisé 36 semaines « punis » dans le cadre de l'application de la « Charte »
- La radiation est comptabilisée pour 36 semaines de suspension
- Lorsqu'un même joueur prend 2 cartons jaunes dans le même match (et se voit donc signifier 1 carton rouge par l'arbitre), le carton rouge écopé sera comptabilisé comme un « rouge direct »

***L'engagement définitif des clubs ne sera effectif qu'après le retour au comité de ce document signé par le Président du club, précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé »***

NOM DU CLUB  
CACHET

LE PRESIDENT  
DU CLUB